

SORTIES du MERCREDI SAISON 2022-2023

- Age minimum: 6 ans,
- Age maximum: 17 ans,
- Etre assuré pour le ski et titulaire de la licence FFS
- Une **section télémark** assurée uniquement pour les enfants, possédant la **3^{ème} étoile**.
- **La section « Ski Montagne »** niveau requis : Etoile d'Or. Le pack sécurité obligatoire sera prêté par le club. Groupe de 8 enfants maximum.

Inscriptions : limités à 100 places.

A la bourse aux skis samedi 29, dimanche 30 octobre 2022, salle des fêtes aux Mollettes.

En fonction des places restantes, pour compléter les dossiers, permanences au siège du club en gare de Montmélian à partir du mercredi 9 novembre jusqu'au 30 novembre 2022 de 17h00 à 19h.

Tarifs : 270 € pour 10 sorties (étoiles et licence FFS comprises).

Règlement : par chèque (5 chèques maximum), Espèces, Chèques Vacances et Coupons Sport. (Des attestations de paiements peuvent être faites).

Un tarif particulier est appliqué pour les enfants de cheminots avec l'aide du CASI de Chambéry. (Comité d'Activités Sociales Interentreprises)

Lieu : Station du Collet, sous réserve des conditions météo et de l'enneigement.

Forfait Saison pour l'enfant dans cette station

Horaires de départ des bus :

1 **CHAMBERY** : 12h30, parking extérieur du Technicentre de Chambéry.

2 **CHALLES LES EAUX** : 12h30, parking des écoles.

Retour entre 18h15-18h45

3 **CHIGNIN** : 12h40, derrière l'hôtel Formule 1.

4 **MONTMELIAN** : 12h40, parking du collège.

5 **DETRIER** : 13h05, parking de Super U

Retour vers 17h55

Masque conseillé dans le bus pour tous les enfants.

1ère sortie : le mercredi 04 janvier 2023

Sortie à la journée : le mercredi 08 février 2023

Renseignements auprès des responsables :

Didier Imbert : 06.77.65.43.21, mail : mercredi.sccs@free.fr

Brigitte Dubrulle : 06.32.08.61.65

Site internet : <http://sccs-montmelian.clubffs.fr>

Suite au verso →

Diverses Informations

Encadrement et assurances : L'encadrement des sorties est effectué par des moniteurs fédéraux et des bénévoles formés par la FFS, ceux-ci ne peuvent enseigner qu'à des personnes titulaires de la licence carte neige, couvrant ainsi leur responsabilité civile et celle du club. Chaque enfant doit être couvert par une assurance extra scolaire incluant la pratique du ski.

Journée spéciale des citoyens : *Le comité de ski Savoie et le conseil départemental, organisent une journée multi-activités pour les enfants ayant acquis la 2^{ième} étoile. La date et les conditions ne sont pas communiquées à ce jour.*

Absences : Toute absence d'un mercredi doit être signalée auprès des responsables soit par téléphone, soit par mail.

En cas d'arrêt de la saison pour raison médicale, le remboursement est à voir avec votre assurance.

En cas d'arrêt de la saison pour tout autre raison, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Perte du forfait saison : En cas de perte du forfait saison, le remplacement de celui-ci est au prix de 20€ à charge de la famille. En cas d'oubli du forfait pour l'après midi, 10€ seront à charge de la famille.

Fournir : **1 Attestation d'assurance extra-scolaire**

1 Photo d'identité de l'enfant pour le forfait

Pour les nouveaux adhérents, 1 certificat médical

Justificatif de domicile pour les enfants habitant MONTMELIAN.

Équipement : L'enfant doit avoir son matériel (ski, bâtons et chaussures dans des housses marquées au nom de l'enfant) être équipé pour la pratique du ski, combinaison ou anorak et pantalon de ski, gants, masque et **casque obligatoire**.

Prévoir un goûter, un chocolat chaud est offert aux enfants à chaque sortie.

Un gobelet réutilisable sera donné aux nouveaux adhérents lors de l'inscription, celui ci devra suivre l'enfant tous les mercredis pour pouvoir boire le chocolat chaud.

Règlement de l'inscription:

1 chèque de 2 € pour la caution du forfait, encaissé en cas de non restitution en fin de saison.

Extérieurs :

5 chèques à l'ordre du SCCS :

→ **1 x 58,00€** pour l'adhésion et licence FFS **sans assurance** (encaissé dès l'inscription)

→ **212,00€ payables en 4 fois maximum**

Ex : 4 x 53,00€ débités fin décembre, janvier, février, mars. Inscrire le nom de l'enfant au dos des chèques. (Les chèques vacances ou coupons sport sont acceptés)

Coût total 270,00€

Cheminots :

1 chèque à l'ordre du SCCS :

→ **1 x 58,00€** pour l'adhésion et licence FFS **sans assurance**, (encaissé dès l'inscription).

→ **Puis auprès du CASI** (espace CE) de Chambéry : 04.79.60.92.44

→ **1 chèque de 96,00€** pour les 10 mercredis. Le CASI participe à hauteur de 116,00€.

Coût total 154,00€